

	Erismann & Cie. GmbH Hafenstraße 19 79206 Breisach	erismann
QM_AZ-13	Déclaration environnementale Rev. 9.00	Seite 1 von 2
Élaboré par :	Dr. Louay Alsamman, direction laboratoire développement Signature <i>Louay</i>	Datum 06.08.2026
Testé, approuvé et mis en œuvre par :	M. Bercher, direction technique de l'entreprise Signature <i>Bercher</i>	Datum 06.08.2026

Déclaration environnementale

Marquage CE



La production de tous les papiers peints de la société Erismann & Cie. GmbH (ci-après dénommée Erismann) est soumise aux normes EN et DIN en vigueur en la matière. Les dispositions légales sont donc respectées.

Ainsi, tous les papiers peints fabriqués par la société Erismann portent un marquage CE qualifié conformément à la norme EN 15102. Ceci prouve donc que les papiers peints de la société Erismann remplissent les critères définis par l'UE en matière de comportement au feu.

La directive européenne sur les produits de construction fixe des exigences en matière de protection de la santé et de l'environnement qui ne sont pas encore réglées par la norme DIN EN 15102. Par conséquent, les instances nationales peuvent formuler des exigences supplémentaires en la matière, en l'absence de normes européennes harmonisées.

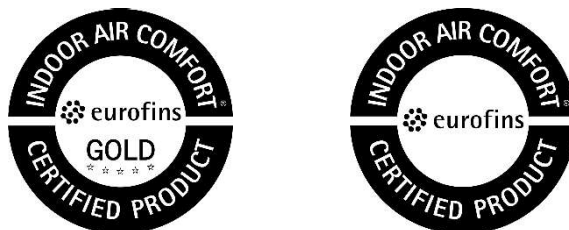
Marquage COV



Conformément à la législation française, la classe d'émissions doit figurer sur tous les produits de construction, revêtements de murs et de sols, peintures et vernis utilisés à l'intérieur. D'après les résultats d'analyses d'un laboratoire de contrôle agréé, tous les papiers peints d'Erismann sont conformes aux valeurs limites de la classe d'émissions la plus basse « A+ » et sont étiquetés en conséquence.

	Erismann & Cie. GmbH Hafenstraße 19 79206 Breisach	erismann
QM_AZ-13	Déclaration environnementale Rev. 9.00	Seite 2 von 2

Marquage Indoor Air Comfort® (IAC)



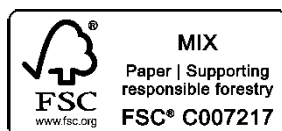
Chaque pays européen impose des valeurs limites différentes en matière de santé et de protection de l'environnement. Comme Erismann distribue ses papiers peints dans toute l'Europe et qu'il doit

satisfaire toutes les valeurs limites nationales en ce qui concerne les émissions à l'intérieur, tous les papiers peints sont soumis à la certification IAC.

La certification Eurofins « Indoor Air Comfort® – GOLD » confirme la conformité aux exigences du système de certification Indoor Air Comfort® concernant les émissions des produits dans l'air intérieur.

En revanche, le niveau normal « Indoor Air Comfort® - certified product » prouve uniquement que le produit respecte toutes les exigences des autorités en matière d'émissions.

FSC®



De plus, Erismann utilise exclusivement des papiers et non-tissés certifiés FSC®, de sorte que tous les rouleaux de papier peint produits portent le label FSC®.

Le FSC® (Forest Stewardship Council) a été fondé en 1993. Il s'agit d'une organisation non gouvernementale d'utilité publique qui s'engage dans le monde entier pour une exploitation des forêts respectueuse de l'environnement, socialement acceptable et économiquement viable. Le label FSC® confirme que le bois utilisé pour la fabrication du produit concerné provient d'exploitations forestières responsables et durables.